



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

Victory Building/Édifce Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

TEL: (204) 983-0328

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western
Region

Victory Building/Édifce Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

Title - Sujet Filtres à air	
Solicitation No. - N° de l'invitation W684E-19TC02/A	Date 2019-10-04
Client Reference No. - N° de référence du client W684E-19TC02	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$WPG-120-10888
File No. - N° de dossier WPG-9-42031 (120)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-11-18	
Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Aquino, Jill	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg120
Telephone No. - N° de téléphone (431)373-1718 ()	FAX No. - N° de FAX (204)983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 3 CDSB EDMONTON BUILDING 177 10500 STATION FORCES EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	8
A. OFFRE À COMMANDES.....	8
6.1 OFFRE.....	8
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	11
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	11
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	11
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.12 LOIS APPLICABLES	12
6.13 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	12
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
6.1 BESOIN.....	13
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	13
6.4 PAIEMENT	13
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
6.6 ASSURANCE - AUCUNE EXIGENCE PARTICULIÈRE	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W684E-19TC02/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	14
ANNEXE « A »	15
	<i>BESOIN</i>	15
ANNEXE « B »	22
	BASE DE PAIEMENT	22
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	29
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	29
ANNEXE « D »	30
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	30

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Le ministère de la Défense nationale (MDN) vise à établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour l'approvisionnement et la livraison de divers filtres à air qui seront utilisés sur différentes unités de circulation d'air et de chauffage à plusieurs endroits sur la base Garrison Edmonton à Edmonton, Alberta.

La période de la convention d'offre à commandes (SOA) est de trois (3) ans à compter de la date d'émission, le Canada conservant l'option irrévocable de prolonger la SOA pour deux (2) périodes consécutives d'un (1) an.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.2.1 La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Adresse : Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Bureau 310, 269 rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 1B3

adresse de courriel pour le service Connexion postal :

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Numéro de télécopieur : 204-983-0338

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (2 copies papier)

Section II : Offre financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Critères techniques obligatoires

Capacité d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'Annexe «A», Besoin.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix – offre

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée D. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les *trimestres* au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 25 novembre au 24 février
- deuxième trimestre : du 25 février au 24 mai
- troisième trimestre : du 25 mai au 24 août
- quatrième trimestre : du 25 août au 24 novembre

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du **A DETERMINER** au **A DETERMINER**. (À insérer lors de l'émission de l'offre à commandes)

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant propose d'étendre son offre pour une (deux) période (s) supplémentaire (s) de un (1) an, aux mêmes

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W684E-19TC02/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID

WPG120

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

conditions et aux taux indiqués dans l'offre à commandes, ou les taux ou prix calculés selon la formule spécifiée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Jill Aquino
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Région de l'ouest

Téléphone : 431-373-1718

Télécopieur : 204-983-7796

Courriel : Jill.Aquino@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : **(À insérer lors de l'émission de l'offre à commandes)**

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom: _____

Titre: _____

Organisation: _____

Adresse: _____

Téléphone: ____ - ____ - _____

Télécopieur: ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : (**À insérer lors de l'émission de l'offre à commandes**)

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **A DETERMINER** \$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **A DETERMINER** \$, (taxes applicables inclus) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W684E-19TC02/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au **A DETERMINER** inclusivement.

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B*, selon un montant total de **A DETERMINER** \$. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Clauses du Guide des CCUA

[H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W684E-19TC02/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurance - aucune exigence particulière

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances - aucune exigence particulière

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9039C](#) (2008-05-12), Recupération

[A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

ANNEXE « A »

BESOIN

A. GENERALITES

1. Description

Le ministère de la Défense nationale (MDN) vise à établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour l'approvisionnement et la livraison de divers filtres à air qui seront utilisés sur différentes unités de circulation d'air et de chauffage à plusieurs endroits sur la base Garrison Edmonton à Edmonton, Alberta.

Jusqu'à une (1) offre à commandes sera émise concernant ce besoin.

2. Exigence

Les dimensions de filtre suivantes sont requises. Veuillez prendre note que tous les filtres doivent respecter les exigences énumérées.

Dimension du filtre	Quantité annuelle estimée	Spécification A	Spécification B
24X 24X4	262		X
24X 24X 2	2800		X
24 X 24 X 12	230	X	
20X 25X4	22		X
20X 25X 2	2000		X
20 X 25 X 1	144		X
20X 24X 4	6		X
20X 24X 2	300		X
20 X 24 X 12	61	X	
20X 20X4	25		X
20X 20X 2	260		X
20 X 20 X 12	3	X	
20 X 20 X 1	144		X
16 X 25 X 2	450		X
16 X 25 X 1	144		X
16 X 20 X 2	260		X
16X 20WSP	40	X	
16X16X2	50		X
14X25X1	12		X
12 X 24 X 2	500		X
12 X 24 X 12	24	X	

20X20WSP	72	X	
16X 32 WSP	6	X	
20X25WSP	44	X	
16 X 25 WSP	44	X	
12 X 24 4 Mega Pleat	96		x

3. Données de rendement a l'appui

Un rapport d'essai du produit rédigé par un tiers et effectué avant 2009 doit être fourni sur demande au MON. Les données d'essai doivent comprendre: le nom du produit, les dimensions, le type de matériau, l'aire du matériau brute en pi², la capacité de rétention de poussière nominale, la cote MERV et la résistance initiale en po de colonne d'eau, tel que prescrit par la norme ASHRAE 52.2-2007.

4. Quantité commandée

Les filtres à air seront commandés selon les besoins. Le MON peut commander un (1) seul filtre, 100 filtres au plus dans le cadre d'une commande subséquente. En raison du manque d'espace pour l'entreposage, le MON ne commandera pas toujours des filtres par caisse/boîte; c'est pourquoi le fournisseur **doit** pouvoir vendre des filtres à l'unité.

5. Confirmation de commande et livraison

Le vendeur doit répondre à une commande autorisée dans les 24 heures et doit livrer la commande de filtres à air dans les cinq (5) jours ouvrables après la confirmation des deux parties.

Le fournisseur doit informer le ministère client de tout retard et / ou de toutes les commandes en attente dans les deux (2) jours ouvrables suivant la confirmation de la réception d'une commande autorisée.

5.1 Adresse de livraison

Real Property Operations (West) Bldg 177
Edmonton Garrison, PO Box 10500, Stn Forces Edmonton, AB
T5J 4J5

6. Inspection

Tous les filtres à air doivent être inspectés par le client au moment de la livraison avant d'effectuer le paiement. Tout filtre à air qui ne répond pas aux spécifications sera renvoyé au vendeur aux frais de ce dernier.

TABLEAU DE CONFORMITE - SPECIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste exhaustive des spécifications de performance obligatoires minimales est présentée dans le tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent clairement démontrer leur conformité à chacune des spécifications de rendement obligatoires.

1. Les soumissionnaires **doivent** demontrer la conformite de leur produit propose a chacune des specifications de rendement du tableau de conformite en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critere en question.
2. On demande aux soumissionnaires de fournir avec leur offre, a la date de cloture de la demande de soumissions, tous les documents techniques justificatifs, y compris, sans s'y limiter, les fiches de specifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations ainsi que les renvois pertinents dans le tableau de conformite. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent suffisamment de details pour prouver que les produits proposes satisfont aux exigences de rendement. Si aucune documentation technique a l'appui publiee n'est disponible, le soumissionnaire doit preparer un texte descriptif assorti d'une explication detaillee de la fa9on dont sa soumission est conforme sur le plan technique.
3. Si les documents justificatifs susmentionnes ne sont pas fournis a la cloture des soumissions, l'autorite contractante informera le soumissionnaire qu'il dispose de deux (2) jours ouvrables a compter de la date de l'avis pour les fournir. A defaut de se conformer a la demande de l'autorite contractante et de fournir les attestations dans le delai prevu, le soumissionnaire verra sa proposition declaree non recevable.
4. Les soumissionnaires doivent soumettre a l'autorite contractante, par ecrit et en detail, leurs preoccupations relatives aux specifications de rendement avant la cloture des soumissions, tel que decrit dans la demande d'offres a commandes.
5. Si le ou les produits proposes ne sont pas conformes a l'une ou l'autre des specifications de rendement, la soumission sera declaree non recevable et eliminee d'emblee.
6. Si, apres livraison et acceptation, l'article est juge inferieur aux caracteristiques de rendement minimales, ii sera retourne au fournisseur a ses frais et le contrat sera resilie pour manquement.

TABLEAU DE CONFORMITE - SPECIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Article	Specification de rendement	Specification de rendement respectee? Oui/Non	Specification de rendement offerte : Le soumissionnaire <u>doit</u> indiquer dans cette colonne comment ii se conforme aux exigences de la	Renvoi: Le soumissionnaire inscrit ici l'endroit ou la specification technique figure dans ses documents justificatifs.
A1.	Specifications A			
1	Les filtres secondaires doivent etre des filtres jetables haute efficacite de type boite en V. Les materiaux ne doivent pas contenir de matieres d'amelioration statiques.			

<p>2</p>	<p>Les materiaux des filtres secondaires doivent comprendre un element filtrant plisse en fibre de verre double intensite resistant a la moisissure et des separateurs de grains thermoplastiques qui permettent de maintenir l'uniformite du pli et l'espacement.</p>			
<p>3</p>	<p>Les filtres secondaires doivent posseder la cote MERV 13 lorsqu'ils sont mis a l'essai conformement a la norme ASHRAE 52.2-2007 par un laboratoire d'essai indeoendant.</p>			
<p>4</p>	<p>Les filtres secondaires doivent pouvoir supporter une temperature de fonctionnement egale ou inferieure a176 °F.</p>			
<p>5</p>	<p>Les filtres secondaires doivent pouvoir soutenir une vitesse de 750 pi/min.</p>			
<p>6</p>	<p>Les filtres secondaires doivent avoir une resistance finale prescrite de 2,0 po de colonne d'eau.</p>			
<p>7</p>	<p>Les filtres secondaires doivent etre classes UL 900 par <i>Underwriters Laboratories</i>.</p>			
<p>A2.</p>	<p>Specifications A- Filtres secondaires 24 x 24 x 12</p>			

1	<p>Les filtres secondaires mesurant 24 x 24 x 12</p> <p>doivent : posseder une aire de matiere egale ou superieure a 197 pi²• Le cadre doit etre fait d'un polystyrene hautement durable et d'un linteau integre sur taus les cotes qui peut soutenir un debit d'air haute vitesse. Des bouchons d'extremite rigides doivent etre fixes mecaniquement et colles sur taus les cotes de !'armature afin de fournir un filtre rigide et durable. Des ensembles de plis de matiere doivent etre enrobes et scelles au cadre pour empecher des contournements d'air.</p>			
2	<p>Les filtres secondaires mesurant 24 x 24 x 12 doivent posseder une baisse de pression initiale qui n'excede pas 0,46 po de colonne d'eau selon la cote MERV 13 avec un debit d'air de 492 pi/min.</p>			
B1. Specifications B				
1	<p>Les prefiltres doivent etre des panneaux plisses a efficacite moyenne faits de matieres synthetiques, d'une grille de support en metal deploye galvanise et d'une armature en carton pour liquides a hautement resistant a la moisissure.</p>			
2	<p>Le prefiltre doit etre fait d'une matiere synthetique et avoir la forme d'un oli en V uniforme.</p>			

3	Le prefiltre doit etre dote d'un endos en fil de metal deploye traite centre la corrosion. Cet endos doit etre colle sur la partie en aval de la matiere afin de maintenir les plis radiaux et empecher !'oscillation de la matiere.			
4	Le prefiltre doit posseder une armature a double paroi resistente a la moisissure faite de carton a liquides de 28 points rigide et durable. Le cadre doit etre colle a la matiere sur tous les cotes a l'aide d'un adhesif resistant a la moisissure afin d'empecher les contournements d'air. Ils doivent etre dotes de supports transversaux sur le cote admission d'air et le cote sortie d'air qui permettent de maintenir une distance uniforme entre les plis avec des debits d'air varies.			
5	Les prefiltres doivent avoir une cote MERV 08 lorsqu'ils sont evalues conformement aux lignes directrices enoncees dans la norme 52.2-2007 de l'ASHRAE par un laboratoire d'essai independant.			
6	La resistance initiale au debit d'air ne doit pas dépasser 0,23 po, 0,28 po ou 0,30 po de colonne d'eau a un debit d'air de 300, 500 ou 500 pi/min sur des modeles de 1 po, 2 po ou 4 po de profondeur respectivement.			
7	Les prefiltres doivent etre classes UL 900 et ULC-S111 par Underwriters Laboratories.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
W684E-19TC02/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

8	Le fabricant doit garantir l'integrite de l'ensemble de filtre jusqu'a une colonne d'eau de 1,5 PO.			
9	Les prefiltres doivent pouvoir fonctionner dans une temperature d'au plus 200 °F.			
10	L'efficacite des prefiltres doit etre basee sur l'efficacite mecanique et ne doivent pas contenir d'elements d'amelioration electrostatiaues.			
B2.	Specifications B – Filtres secondaires 24 x 24 x 12			
1	Les filtres de panneau plissés 24 x 24 x 2 doivent: contenir 28 plis ou plus du côté entrée d'air, avoir une surface de support d'au moins 17,4 pi2 et un support ne contenant aucun matériau d'amélioration statique.			

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Le prix total évalué de l'offre indique à l'Annexe « B », Base de paiement sera déterminée au moyen des tarifs fournis par l'offrant. Ces tarifs seront multipliés par les utilisations estimatives indiquées. Les totaux calculés seront additionnés pour donner le prix total évalué de l'offre.

- Les prix unitaires fermes comprennent tous les coûts liés à la fourniture, à la livraison et aux autres coûts applicables et, sauf indication contraire, doivent rester fermes.
- L'entrepreneur indique les prix pour chaque article en respectant le modèle de présentation ci-après.
- Les prix unitaires fermes sont FAB destination et incluent tous les frais de livraison.
- Les prix unitaires fermes n'incluent pas la TPS; celle-ci est ajoutée sur la facture à titre d'article distinct.
- Il s'agit de prix unitaires fermes en dollars canadiens.
- L'utilisation estimée sert uniquement à créer un outil d'évaluation basé uniquement sur une meilleure estimation et ne reflète en aucun cas l'utilisation réelle attendue ni aucun engagement de la part du Canada.

ANNEE UN (Dates : A DETERMINER)

N° de l'article	Dimensions du filtre	Spécification	Utilisation annuelle estimée (A)	Prix unitaire ferme (B)	Prix calculé (Ax B)
1	24 X 24 X 4	B	262	\$/filtre	_____ \$
2	24 X 24 X 2	B	2800	\$/filtre	_____ \$
3	24 X 24 X 12	A	230	\$/filtre	_____ \$
4	20 X 25 X 4	B	22	\$/filtre	_____ \$
5	20 X 25 X 2	B	2000	\$/filtre	_____ \$
6	20 X 25 X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
7	20 X 24 X 4	B	6	\$/filtre	_____ \$
8	20 X 24 X 2	B	300	\$/filtre	_____ \$
9	20 X 24 X 12	A	61	\$/filtre	_____ \$
10	20 X 20 X 4	B	25	\$/filtre	_____ \$
11	20 X 20 X 2	B	260	\$/filtre	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W684E-19TC02/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

12	20 X 20 X 12	A	3	\$/filtre	_____ \$
13	20 X 20 X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
14	16X25X2	B	450	\$/filtre	_____ \$
15	16X25X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
16	16X20X2	B	260	\$/filtre	_____ \$
17	16X20WSP	A	40	\$/filtre	_____ \$
18	16X 16X2	B	50	\$/filtre	_____ \$
19	14X25X 1	B	12	\$/filtre	_____ \$
20	12X24X2	B	500	\$/filtre	_____ \$
21	12X24X 12	A	24	\$/filtre	_____ \$
22	20X20WSP	A	72	\$/filtre	_____ \$
23	16X32WSP	A	6	\$/filtre	_____ \$
24	20X25WSP	A	44	\$/filtre	_____ \$
25	16X25 WSP	A	54	\$/filtre	_____ \$
26	12x24x4 Mega Pleat	B	96	\$/filtre	_____ \$
Total année UN (A)					\$

ANNÉE DEUX (Dates : A DETERMINER)

N° de l'article	Dimensions du filtre	Specification	Utilisatio annuelle estimee (A)	Prix unitaire ferme (B)	Prix calcule (AxB)
1	24 X 24 X 4	B	262	\$/filtre	_____ \$
2	24 X 24 X 2	B	2800	\$/filtre	_____ \$
3	24 X 24 X 12	A	230	\$/filtre	_____ \$
4	20 X 25 X 4	B	22	\$/filtre	_____ \$
5	20 X 25 X 2	B	2000	\$/filtre	_____ \$
6	20 X 25 X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
7	20 X 24 X 4	B	6	\$/filtre	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W684E-19TC02/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

8	20 X 24 X 2	B	300	\$/filtre	_____ \$
9	20 X 24 X 12	A	61	\$/filtre	_____ \$
10	20 X 20 X 4	B	25	\$/filtre	_____ \$
11	20 X 20 X 2	B	260	\$/filtre	_____ \$
12	20 X 20 X 12	A	3	\$/filtre	_____ \$
13	20 X 20 X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
14	16X25X2	B	450	\$/filtre	_____ \$
15	16X25X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
16	16X20X2	B	260	\$/filtre	_____ \$
17	16X20WSP	A	40	\$/filtre	_____ \$
18	16X 16X2	B	50	\$/filtre	_____ \$
19	14X25X 1	B	12	\$/filtre	_____ \$
20	12X24X2	B	500	\$/filtre	_____ \$
21	12X24X 12	A	24	\$/filtre	_____ \$
22	20X20WSP	A	72	\$/filtre	_____ \$
23	16X32WSP	A	6	\$/filtre	_____ \$
24	20X25WSP	A	44	\$/filtre	_____ \$
25	16X25 WSP	A	54	\$/filtre	_____ \$
26	12x24x4 Mega Pleat	B	96	\$/filtre	_____ \$
Total année DEUX (B)					_____ \$

ANNÉE TROIS (Dates : A DETERMINER)

N° de l'article	Dimensions du filtre	Specification	Utilisatio annuelle estimee (A)	Prix unitaire ferme (B)	Prix calcule (Ax B)
1	24 X 24 X 4	B	262	\$/filtre	_____ \$
2	24 X 24 X 2	B	2800	\$/filtre	_____ \$
3	24 X 24 X 12	A	230	\$/filtre	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W684E-19TC02/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4	20 X 25 X 4	B	22	\$/filtre	_____ \$
5	20 X 25 X 2	B	2000	\$/filtre	_____ \$
6	20 X 25 X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
7	20 X 24 X 4	B	6	\$/filtre	_____ \$
8	20 X 24 X 2	B	300	\$/filtre	_____ \$
9	20 X 24 X 12	A	61	\$/filtre	_____ \$
10	20 X 20 X 4	B	25	\$/filtre	_____ \$
11	20 X 20 X 2	B	260	\$/filtre	_____ \$
12	20 X 20 X 12	A	3	\$/filtre	_____ \$
13	20 X 20 X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
14	16X25X2	B	450	\$/filtre	_____ \$
15	16X25X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
16	16X20X2	B	260	\$/filtre	_____ \$
17	16X20WSP	A	40	\$/filtre	_____ \$
18	16X 16X2	B	50	\$/filtre	_____ \$
19	14X25X 1	B	12	\$/filtre	_____ \$
20	12X24X2	B	500	\$/filtre	_____ \$
21	12X24X 12	A	24	\$/filtre	_____ \$
22	20X20WSP	A	72	\$/filtre	_____ \$
23	16X32WSP	A	6	\$/filtre	_____ \$
24	20X25WSP	A	44	\$/filtre	_____ \$
25	16X25 WSP	A	54	\$/filtre	_____ \$
26	12x24x4 Mega Pleat	B	96	\$/filtre	_____ \$
Total année TROIS (C)					_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W684E-19TC02/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

D'OPTION ANNÉE UN (Dates : A DETERMINER)

N° de l'article	Dimensions du filtre	Specification	Utilisatio annuelle estimee (A)	Prix unitaire ferme (B)	Prix calcule (AxB)
1	24 X 24 X 4	B	262	\$/filtre	_____ \$
2	24 X 24 X 2	B	2800	\$/filtre	_____ \$
3	24 X 24 X 12	A	230	\$/filtre	_____ \$
4	20 X 25 X 4	B	22	\$/filtre	_____ \$
5	20 X 25 X 2	B	2000	\$/filtre	_____ \$
6	20 X 25 X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
7	20 X 24 X 4	B	6	\$/filtre	_____ \$
8	20 X 24 X 2	B	300	\$/filtre	_____ \$
9	20 X 24 X 12	A	61	\$/filtre	_____ \$
10	20 X 20 X 4	B	25	\$/filtre	_____ \$
11	20 X 20 X 2	B	260	\$/filtre	_____ \$
12	20 X 20 X 12	A	3	\$/filtre	_____ \$
13	20 X 20 X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
14	16X25X2	B	450	\$/filtre	_____ \$
15	16X25X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
16	16X20X2	B	260	\$/filtre	_____ \$
17	16X20WSP	A	40	\$/filtre	_____ \$
18	16X 16X2	B	50	\$/filtre	_____ \$
19	14X25X 1	B	12	\$/filtre	_____ \$
20	12X24X2	B	500	\$/filtre	_____ \$
21	12X24X 12	A	24	\$/filtre	_____ \$
22	20X20WSP	A	72	\$/filtre	_____ \$
23	16X32WSP	A	6	\$/filtre	_____ \$
24	20X25WSP	A	44	\$/filtre	_____ \$
25	16X25 WSP	A	54	\$/filtre	_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W684E-19TC02/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

26	12x24x4 Mega Pleat	B	96	\$/filtre	_____ \$
D'OPTION ANNÉE UN (D)					_____ \$

D'OPTION ANNÉE DEUX

N° de l'article	Dimensions du filtre	Specification	Utilisatio annuelle estimee (A)	Prix unitaire ferme (B)	Prix calcule (AxB)
1	24 X 24 X 4	B	262	\$/filtre	_____ \$
2	24 X 24 X 2	B	2800	\$/filtre	_____ \$
3	24 X 24 X 12	A	230	\$/filtre	_____ \$
4	20 X 25 X 4	B	22	\$/filtre	_____ \$
5	20 X 25 X 2	B	2000	\$/filtre	_____ \$
6	20 X 25 X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
7	20 X 24 X 4	B	6	\$/filtre	_____ \$
8	20 X 24 X 2	B	300	\$/filtre	_____ \$
9	20 X 24 X 12	A	61	\$/filtre	_____ \$
10	20 X 20 X 4	B	25	\$/filtre	_____ \$
11	20 X 20 X 2	B	260	\$/filtre	_____ \$
12	20 X 20 X 12	A	3	\$/filtre	_____ \$
13	20 X 20 X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
14	16X25X2	B	450	\$/filtre	_____ \$
15	16X25X 1	B	144	\$/filtre	_____ \$
16	16X20X2	B	260	\$/filtre	_____ \$
17	16X20WSP	A	40	\$/filtre	_____ \$
18	16X 16X2	B	50	\$/filtre	_____ \$
19	14X25X 1	B	12	\$/filtre	_____ \$
20	12X24X2	B	500	\$/filtre	_____ \$
21	12X24X 12	A	24	\$/filtre	_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W684E-19TC02/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

22	20X20WSP	A	72	\$/filtre	_____ \$
23	16X32WSP	A	6	\$/filtre	_____ \$
24	20X25WSP	A	44	\$/filtre	_____ \$
25	16X25 WSP	A	54	\$/filtre	_____ \$
26	12x24x4 Mega Pleat	B	96	\$/filtre	_____ \$
D'OPTION ANNÉE DEUX (E)					_____ \$

Résumé de l'évaluation - Prix total de l'offre évaluée

PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES	TOTAL
Année UN (A)	\$
Année DEUX (B)	\$
Année TROIS (C)	\$
D'option année UN (D)	\$
D'option année DEUX (E)	\$
Prix total de l'offre évaluée (A+B+C+D+E)	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W684E-19TC02/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA ;
- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement) ;
- () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W684E-19TC02/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W684E-19TC02

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-9-42031

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à:

L'attention de Jill Aquino
Services publics et Approvisionnement Canada
Adresse : 269 rue Main, bureau 310
Winnipeg (Manitoba) R3C 1B3
Courriel: jill.aquino@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Période de référence:

Année: _____

- premier trimestre : du 25 novembre au 24 février
- deuxième trimestre : du 25 février au 24 mai
- troisième trimestre : du 25 mai au 24 août
- quatrième trimestre : du 25 août au 24 novembre

APPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Fournisseur: _____

No de L'offre À Commandes _____

Ministère ou Organisme: _____

Élément no Comm Sub.	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

() Rien à déclarer : Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral pendant la période de déclaration visée.

établi par: _____

Nom: _____

Téléphone: _____

pour la signature de _____

Date: _____